Communiqué du 20 décembre 2012

Nous nous félicitons que Madame la Ministre de la Culture et de la Communication intervienne (lors du CNPS de ce jour) en faveur du droit sur le dossier convention collective de la production cinématographique et se déclare favorable à l'extension du texte signé par la quasi-totalité des organisations syndicales de salarié(e)s.

C'est un geste fort de reconnaissance de nos professions en direction des Ouvriers, des Techniciens et des Réalisateurs qui donnent tellement au cinéma.

Le texte signé est le fruit d'un compromis respectueux des niveaux historiques de rémunération dans le cinéma, lesquels ont servi de référence plus largement à l'ensemble des secteurs de l'audiovisuel. C'était le mandat que nous avions.

Soucieux de préserver la production cinématographique dans son ensemble, nous avons souhaité accompagner l'accord du 19 janvier d'un texte permettant durant 5 années de préserver la diversité de notre cinématographie en acceptant une amputation de nos rémunérations. Le temps d'une remise à plat de la politique du cinéma.

Le travail n'est pas achevé, d'aucuns voudraient le recommencer, mais il n'est plus temps.

Il n'est plus temps non plus de diviser l'ensemble de la profession autour des thématiques des grands contre les petits sans proposer d'alternative et notamment la mise en place d'une réflexion autour d'une meilleure mutualisation du financement du Cinéma. Pourquoi ? Parce que c'est rassemblée que la profession élaborera des solutions comme elle a su le faire dans la dernière période.

Cinq années, c'est le temps que nous nous donnons pour construire ensemble un modèle qui permette à ce cinéma que nous aimons de vivre dans ses différences.

Parce que la solution, qui consiste à utiliser les salaires des équipes de production comme variable d'ajustement, est la solution la plus « facile », parce que le droit du travail doit trouver à s'appliquer dans son intégralité dans le secteur du cinéma, parce que nous aussi nous disons et nous revendiquons notre amour du cinéma et de tout le cinéma, nous ne doutons pas que nous trouverons des solutions aux chantiers qui s'ouvrent sur les terrains :

- Conventionnel, la négociation doit reprendre pour les artistes et débuter pour les salariés permanents,
- de l'épineuse question de la relocalisation de l'emploi dans nos métiers,
- du maintien dans l'emploi et de la professionnalisation,
- enfin sur une plus grande mutualisation de l'argent du cinéma en direction de tout le cinéma.

Un pas important est franchi dans la voie de l'extension d'un texte dans la production cinéma, nous appelons la profession dont la mobilisation nous a permis cette avancée à rester vigilante dans l'unité la plus large, mais le travail est loin d'être achevé.

SPIAC cgt Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma

14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS
Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01,42,40,90,20
Courriel : orga@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org